



CONTACT

ST GERMAIN L'HERM

Un marché tous les jeudis matin place de la Rodade
Les foires annuelles : 23 avril, 11 juin, 26 juillet, 20 août, 27 septembre, 18 octobre



Bulletin semestriel d'informations municipales
Directeur de publication : Chantal DESGEORGES
Rédaction : Mairie de St Germain l'Herm

400 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux

IPNS

Les Permanences au village

L'assistante sociale :

Le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à la mairie

*sur rendez-vous uniquement en téléphonant au centre social d'Ambert :

04 73 82 55 20

Le C.L.I.C. :

Le CLIC n'assure plus de permanence dans la commune. Les personnes concernées devront s'adresser directement au bureau d'Ambert. Tél : 04.73.82.96.67

Conseil Départemental : M. Eric DUBOURGNOUX – de 10 h à 12 h à la Mairie

Le quatrième jeudi de chaque mois

La déchetterie

Route d'Aix-la-Fayette

Tel : 04 73 72 09 14

<u>Horaire</u> : Mardi et Jeudi	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 00 - 12 h 00
	14 h 00 - 17 h 30

Services à la personne

« COUP DE MAIN » tél : 04.73.82.26.10

ADMR tél : 06.45.32.84.62

Assistantes maternelles

Corinne ARTONNE, le Sapt, St Germain l'Herm 06 72 54 68 70

Médiathèque St Germain l'Herm

Horaires ouverture prêt-public : Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h30

Samedi : 9h-12h30

Secrétariat de la Mairie

Horaires ouverture au public du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 et

Mercredi et jeudi : 14 h 00 – 17 h 00

Contact

Janvier 2023

Habitants de la commune, des environs, résidents secondaires, Vacanciers,
Amis de St Germain l'Herm, tout au long de l'année, retrouvez les informations du bulletin municipal
Site : <http://www.saintgermainlherm.fr>



*Le Maire, le Conseil Municipal, les agents communaux vous
présentent tous leurs vœux pour l'année*

Brèves

✓ Plateau sportif :

Le marché vient d'être signé avec l'entreprise DUMEIL.

A savoir que cela ne peut être fait avant l'obtention des arrêtés de subventions et l'autorisation de démarrage anticipé des différents organismes (Région, Département, Agence de l'Eau)

✓ Affaire CHANTELAUZE / FAGET

Petite rétrospective :

- *La commune constatant plusieurs désordres concernant la deuxième tranche de travaux de l'extension du réseau chaleur, une plainte est déposée à l'encontre de l'entreprise CHANTELAUZE*
- *Le premier jugement rendu par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand le 1^{er} octobre 2020 condamne les entreprises FAGET / CHANTELAUZE*
- *Mme CHANTELAUZE fait appel de la décision*
- *Deuxième jugement de la cour d'Appel de Lyon rendu le 24 mars 2022 confirme le 1^{er} jugement*
- *Le 24 Mai 2022, Mme CHANTELAUZE se pourvoit en cassation*
- *Le 1 octobre 2022, Mme CHANTELAUZE lève son pourvoi*
- *La commune perçoit 7 559 € de Mme CHANTELAUZE (somme correspondant à la franchise) et 388 604.29 € de son assurance.*

Je m'interroge sur le fait que des informations aient circulé dans le village sur les montants perçus par la commune avant la fin de la procédure judiciaire ...

✓ Régie Chaleur

Nous sommes toujours à la recherche d'une solution équitable pour trouver un nouvel exploitant à la chaufferie.

Les problèmes récurrents de la chaufferie sont dus essentiellement à :

- *La dette (emprunts 96 674 € / an)*
- *L'approvisionnement : hausse des coûts des plaquettes et granulés*
- *Electricité et fuel*
- *Contrats de maintenance*
- *Quelques réparations dues à l'usure de certaines pièces importantes*

AR Prefecture

063-216303537-20220603-2022_06_28-DE
Reçu le 08/06/2022
Publié le 08/06/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 06
- votants 08
- absents 04
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt-deux, le 3 juin à 20 h30

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 30 Mai 2022
Date d'affichage : 30 Mai 2022

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT), BLANCHARD Pierre, OLLEON Daniel (pouvoir à DESGEORGES Chantal)

Absent : BLANC-PAGET Paule

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération n° 28 – 2022

Objet : modalités de publicité des actes pris par la commune

Vu l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Sur rapport de Mme le Maire ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir par délibération les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique à cette date.

AR Prefecture

063-218303337-20220503/2022_06_28-DE
Reçu le 08/06/2022
Publié le 08/06/2022
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de Madame le Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 juin 2022
et publication ou notification du 07 juin 2022

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR Prefecture

063-216303537-20221021-2022_10_35-DE
Reçu le 25/10/2022
Publié le 25/10/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 09
- votants 0109
- absents
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt-deux, le 21 octobre le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 17 octobre 2022
Date d'affichage : 17 octobre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 35 - 2022

Objet : versement sur le budget Régie Chaleur

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour honorer différentes factures et emprunt venant à échéances en novembre et décembre, il est nécessaire de prévoir un versement de 30 000.00 € sur le budget de la Régie Communale du Réseau Chaleur.

Les écritures comptables suivantes doivent être passées :

Budget Régie Chaleur 2022 : titre à émettre d'un montant de 30 000.00 €, imputation 774

Budget Principal 2022 : mandat à émettre d'un montant de 30 000.00 €, imputation 674

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à sept voix pour et deux abstentions (Daniel ROMEAS et Pascal CARLE), décide de verser la somme de 30 000.00 euros, prélevée sur le Budget Principal, sur le Budget de la Régie du réseau chaleur et autorise Madame le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 24 octobre 2022
et publication ou notification du 24 octobre 2022

Le Maire

Mme Chantal DESGEORGES

Le Maire

Mme Chantal DESGEORGES



AR Prefecture063-216303537-20221021-2022_10_36-DE
Reçu le 25/10/2022**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 09
- votants 09
- absents 01
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt-deux, le 21 octobre le Conseil Municipal de
St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal
DESGEORGES, maire

Date de convocation : 17 octobre 2022
Date d'affichage : 17 octobre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 36 - 2022**Objet : travaux plateau sportif – choix d'une entreprise**

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux du Plateau Sportif, un appel d'offres avait été publié sur la plateforme dématérialisée AWS et dans le journal La Montagne le 12/09/2022, avec pour date et heure limites de réception des plis le lundi 17 octobre 2022 à 16 h 00. Le téléchargement des neufs plis a été effectué le lundi 17 octobre à 16 h 30 en présence de Mme Chantal DESGEORGES, Mme Yvette VOISSET et Mme HOSPITAL Bernadette, secrétaire.

Le montant des travaux de l'opération par le Maître d'œuvre, l'entreprise SECAE, était de

Lot 1 : 137 000 € HT pour l'assainissement et le réseau pluvial

Lot 2 : 47 800 € HT pour la réhabilitation du plateau sportif

Les entreprises ayant déposées des offres sont :

	LOT 1 – montant de l'offre HT	LOT 2 - montant de l'offre HT
COLAS - Gerzat	139 941.50	
SCIE - Courpière	179 545.50	
DAUPHIN - Job	108 824.00	34 505.00
SADE – Clermont-Ferrand	147 623.00	
DUMEIL - Ambert	106 918.50	39 850.00
MATIERE – Arpajon/Cère	117 462.90	
BTP Livradois - Ambert	170 054.00	
CHEVALIER - Brioude		33 350.00

Après avoir examiné le rapport d'analyse des offres transmis par M. Gérard BARRAND, maître d'œuvre, gérant de la société SECAE, Issoire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer :

le lot n°1 : entreprise DUMEIL à Ambert (voté à l'unanimité)

le lot n°2 : entreprise DUMEIL à Ambert (sept voix pour, 2 voix pour l'entreprise CHEVALIER à Brioude : Pascal CARLE et Daniel ROMEAS)

AR Prefecture

Montant total des travaux HT : 154 863.50 euros

Lot n°1 : 106 918.50 euros

Lot n°2 : 39 850.00 euros

SECAL : 8 095.00 euros

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 24 octobre 2022
et publication ou notification du 24 octobre 2022

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR Prefecture

063-216303537-20221021-2022_10_37-DE
Reçu le 25/10/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents
- votants
- absents
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt-deux, le 21 octobre le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 17 octobre 2022
Date d'affichage : 17 octobre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 37 - 2022

Objet : travaux plateau sportif- demande de subvention

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services du Département ont produit un estimatif prévisionnel des travaux du Plateau Sportif pour un montant de 197 400.00 HT se décomposant en :

- Assainissement : 27 100.00 €
- Eaux pluviales et plateau sportif : 170 300.00 HT

L'entreprise retenue par le Conseil Municipal, délibération n° 36 -2022, est l'entreprise DUMEIL à Ambert pour un montant de 146 768.50 euros

la maîtrise d'œuvre société SECAE pour un montant de 8 095.00 € HT

soit un total de 154 863.50 euros

Les travaux seront financés à 80 %.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'attribution de subventions auprès

- Du Conseil Départemental
- Du Conseil Régional
- De l'Agence de l'Eau
- Du SATEA

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 24 octobre 2022
et publication ou notification du 24 octobre 2022

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



AR Prefecture063-216303537-20221125-2022_11_42-DE
Reçu le 30/11/2022
Publié le 30/11/2022**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux, le 25 novembre à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	09	
- votants	09	
- absents	01	
- exclus	0	

Date de convocation : 21 novembre 2022
Date d'affichage : 21 novembre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents : BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération : 42 - 2022**Objet : versement sur le budget Régie Chaleur**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour honorer différentes factures et emprunt venant à échéances en novembre et décembre, il est nécessaire de prévoir un versement de 20 000.00 € sur le budget de la Régie Communale du Réseau Chaleur.

Les écritures comptables suivantes doivent être passées :

Budget Régie Chaleur 2022 : titre à émettre d'un montant de 20 000.00 €, imputation 774

Budget Principal 2022 : mandat à émettre d'un montant de 20 000.00 €, imputation 6743.

Ce compte n'étant pas suffisamment approvisionné, il convient de passer les écritures suivantes

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6743 : Subventions de fonctionnement (versées par groupement)	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à une abstention (M. ROMEAS Daniel) et 8 voix pour autorise Madame le Maire à émettre les mandats et titres correspondants et procéder aux modifications budgétaires nécessaires.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 29 novembre 2022
et publication ou notification du 29 novembre 2022
Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES



AR Prefecture

063-216303537-20221125-2022_11_45-DE
Reçu le 30/11/2022
Publié le 30/11/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux, le 25 novembre à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement
- présents	09	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
- votants	09	de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES,
- absents	01	Maire.
- exclus	0	

Date de convocation : 21 novembre 2022
Date d'affichage : 21 novembre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents : BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération : 45 - 2022
Objet : demande d'aide financière

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un redevable concernant la prise en charge d'une facture de l'entreprise AMBERT fermetures pour la fourniture et pose d'une trappe en aluminium d'un montant de 293.70 €.

Cette trappe permet l'accès au compteur d'eau. L'agent communal en charge du relevé n'a pu l'ouvrir, et la poignée lui est restée entre les mains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de rejeter cette demande pour les motifs suivants :

- Aux vues des photographies jointes à la demande, et aux précisions apportées dans le courrier, il apparaît que la trappe qui mène à la cave (bois recouvert de carrelage) s'est détériorée avec le temps et la poignée ne pouvait plus remplir son office
- Dans le règlement du service de l'eau il est stipulé page 3 que « le compteur devra être accessible facilement et en tout temps aux agents de la commune », il n'est nullement fait mention le fait de devoir soulever une trappe d'au moins 15 kg
- Toute demande d'aide de ce type doit être accompagnée au préalable d'un devis et non d'une facture

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 29 novembre 2022
et publication ou notification du 29 novembre 2022
Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES



État Civil

Décès :

- Le 20 Août, Giselle Laure MULLER, veuve de Pierre NIVEAU (résidente EHPAD), âgé de 99 ans
- Le 27 Août, Simone Marcelle COURTOIS, veuve de Maurice SEIGLE (résidente EHPAD) âgée de 98 ans
- Le 11 octobre à Clermont-Ferrand, Alain RAYMOND, domicilié à Saint Germain l'Herm, âgé de 59 ans
- Le 25 octobre, Jeannine DUBOISSET, domiciliée à St Bonnet le Bourg âgée de 84 ans
- Le 10 décembre, Jeannine CORDIER (résidente EHPAD), âgé de 74 ans

Professionnels présents à la Maison de la Santé

Centre Départemental de Santé	Docteur Elsa CHAPOT	04 28 00 63 63
Masseurs- Kinésithérapeutes	Lucas JACOB	06 64 46 20 41
	Pauline REIGNAT	06 64 87 55 96
Ostéopathe	Nicolas MOIGNON	07 68 25 00 20
Psychothérapeute	Blandine DEGACHES PINCHINOT	06 63 52 19 56
Infirmières		
Chantal DESGEORGES		04 73 72 01 30
	Marie PARRA	
	Magalie DISSARD	
	Cécile TOURNILHAC	
Laetitia MONNEROT		04 73 72 05 55
	Sylvain PONCHON	
	Gaétane REMY	
	Alexandra EPINAT	

Bureau d'information touristique de Saint Germain l'Herm

Adresse : 1 place de la Rodade - 63630 Saint Germain L'Herm Tel : 04 73 72 05 95

mail : contact.saint-germain.lherm@vacances-livradois-forez.fr

- **Période haute (juillet et août)** : les matins du lundi au dimanche 10h-12h30
- **Période moyenne (mai, juin, septembre, vacances de Toussaint, vacances de février et de Pâques)** : jeudi matin 10h-12h30
- En dehors de ces périodes le bureau est fermé au public



"Bonjour, ce sont les pompiers"

L'activité du centre pour l'année 2022 reste proche de celle de 2021 (212 interventions contre 219).

Le secours à personne reste l'activité principale avec 166 départs. Viennent ensuite les incendies de bâtiments ou de végétaux (16) et enfin les opérations diverses (15). Nous sommes également intervenus sur 15 accidents de la circulation.

Au plan national, la période estivale a été mouvementée avec une mobilisation importante des personnels en Gironde. Plusieurs SP des Centres de St Germain et du Vernet-Chaméane ont participé à cette campagne.

Concernant la formation, en plus des manœuvres mensuelles et des journées pour le maintien et le perfectionnement des acquis (FMFA), les personnels du centre ont suivi les formations départementales suivantes :

- Grégory DAUPHIN est devenu conducteur Engin Pompe (COD1);
- Arnaud TIXIER a suivi la formation de chef d'équipe (Caporal).

Le temps de formation annuel est conséquent, et tout cela pour vous apporter le même service que n'importe quel concitoyen.

Nous sommes toujours à la recherche de futur(e)s collègues pour armer les engins et participer à nos missions quotidiennes : "WE WANT YOU". N'ayant pas de bureau de recrutement, n'hésitez à prendre contact avec le chef de centre (Alexandre VOISSET) ou ses adjoints (Franck DEMATHIEU et Pierre BLANCHARD) mais également consulter le site Internet du SDIS¹ 63 à l'adresse suivante : <https://www.sdis63.fr/sapeur-pompier/sapeur-pompier-volontaire/> afin de connaître les conditions et les modalités de recrutement.

Concernant les manifestations, vous nous retrouverez les jours de fête nationale et communale pour les traditionnels défilés. Le prochain se déroulera le 8 mai. Si vous souhaitez taquiner l'acier, le concours de pétanque se déroulera le **samedi 8 juillet** sous la poste.

L'ensemble du personnel de la caserne, membres de l'amicale, vous remercient pour votre générosité, lors du passage des calendriers.

INFOS Pompiers (Données consultables sur le site Internet du ministère de l'Intérieur):

Le **112**, c'est quoi ? C'est un numéro d'appel d'urgence européen. Vous pouvez le composer également en France, vous serez redirigé vers les services compétents.

Et les numéros nationaux ? :

- **15** : SAMU pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale ou être mis en relation avec un médecin en cas de **situation de détresse vitale**;
- **18** : Sapeurs-pompiers pour signaler une **situation de péril ou un accident**;
- **17** : Gendarmerie ou Police lorsque **je suis en danger** ou que je constate que **quelqu'un est en danger**;
- **114** : Numéro d'appel pour les sourds ou malentendants (Fax ou SMS)

¹ Service Départemental d'Incendie et de Secours

Des nouvelles de l'école de St Germain

À la rentrée de septembre, une classe a été fermée par l'Administration. L'école accueille à ce jour 39 élèves répartis dans deux classes : 5 P.S., 7 M.S., 9 G.S. en maternelle (enseignante Mme Christelle FARON-BONVALLET), et 9 C.E.1, 9 C.E.2. (Enseignant M. Thierry PAGNIER). Les 6 C.P., 9 C.M.1 et 7 C.M.2 sont scolarisés à l'école de Fournols (enseignante Mme Manon TOUZET, actuellement remplacée pour quelques mois par Mme Gwénaëlle JÉZÉQUEL). Le R.P.I. compte donc 61 élèves.



Les deux classes ont, à l'invitation de l'ADACL, découvert à la salle culturelle un « musée virtuel » numérique : Micro-Folie. Ils ont aussi pratiqué les arts plastiques. Une deuxième séance devrait avoir lieu au printemps.





La rencontre intergénérationnelle en chansons fin décembre à l'E.H.P.A.D. Roux de Berny a pu avoir lieu cette année. Merci aux résidents et au personnel pour l'accueil chaleureux que nous avons reçu, et pour le goûter qui nous a été offert. Ensuite, toujours accompagnés par Valérie DABERT, leur professeur musique, tous les élèves du RPI se sont retrouvés à l'école pour un moment festif.



M. Thomas DIEDIC, parent d'élèves, nous avait proposé de venir partager sa passion pour les jeux de société, et l'intérêt qu'ils représentent pour les apprentissages : lire et comprendre les règles du jeu, respecter ces règles, compter, adopter des stratégies, anticiper, accepter de perdre, etc. Il est donc venu fin décembre dans les deux classes, pour des moments fort appréciés !



Pour suivre « en photos » des moments de la vie de l'école, vous pouvez aller sur ecolesaintgermainlherm.fr. Pour joindre l'école : ecole.st-germain-lherm.63@ac-clermont.fr.

Amicale laïque



Le 9 Décembre dernier, Alyson, Lucila, Florian, Calliopé, Agathe, Emma et Belladone (gauche à droite, photo du haut) ont eu le plaisir de présenter un spectacle d'une dizaine de minutes à leurs camarades de classe ainsi qu'à leurs parents lors de la soirée de Noël organisée par l'Amicale Laïque pour les écoliers. La courte préparation (moins de 10 heures) ne les a pas empêché.e.s de faire vibrer les planches et de recevoir un tonnerre d'applaudissement. Ce spectacle a été préparé lors des ateliers hoop/cerceau du Ludo'clas de l'ADACL sous la direction de Xochitl (prononcé SoChill). Les ateliers ont repris à la rentrée et il reste encore quelques places (CP-CM2) pour apprendre cette discipline amusante et préparer avec nous la prochaine représentation prévue pour la fin d'année scolaire.

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez : Accueil de loisirs



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

L'équipe d'animation accueille vos enfants de 4 à 16 ans, de 7H30 à 18H, à la maison de l'animation de Saint Germain l'Herm, **les mercredis en période scolaire, pendant les vacances scolaires et un samedi par mois** dans le cadre de l'Activ'Ados.

Vacances d'automne

Diverses activités sur le thème de l'automne, ou autour des princesses et dragons ont été proposées aux enfants au cours des vacances : piscine à Ambert, grands jeux, Parc Kidi Sport à Lempdes, ateliers cuisine... Halloween était encore de la partie cette année, les enfants ont récolté beaucoup de bonbons pour leur plus grand plaisir ! Les enfants ont également préparé des crêpes et sont allés les manger avec les résidents à l'EHPAD qui étaient très contents de revoir les enfants. Mme NOURRI Manon, la maman d'une petite fille qui vient à l'Accueil de Loisirs s'est chargée de préparer un très beau et bon gâteau thématique en forme de dragon, pour le ciné-goûter à Arlanc le 03/11. Et pour terminer les vacances en beauté, la journée pyjama a eu un fort succès avec 22 inscrits !



L'Activ'Ados destiné aux 10-16 ans, proposé un samedi par mois sera de retour dès janvier 2023 avec une soirée bowling et restaurant toujours organisée en binôme avec les jeunes de l'Accueil de Loisirs à Arlanc.

Pour contacter votre Accueil de Loisirs :

Bureaux administratifs : Rue de la paix - 63630 SAINT GERMAIN L'HERM

06 45 54 86 82 / 04 73 72 12 55

alsh.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Pour information l'Accueil de Loisirs sera fermé durant les vacances de Noël.

ATTENTION : votre accueil de loisirs sera exceptionnellement ouvert le 02 janvier 2023 afin de répondre à vos besoins de garde d'enfants.

Plus d'informations sur la page des accueils de loisirs :

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/enfance-et-jeunesse/accueils-de-loisirs/>



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) vous accueille les **lundis de 9h30 à 11h30 à la Maison de l'Animation** (hors vacances scolaires) à Saint Germain L'Herm.

Que vous soyez parent de jeune(s) enfant(s), assistante maternelle, garde d'enfant à domicile, assistant(e) familial(e), grand-parent ou futur parent, **n'hésitez pas à nous rejoindre !**

Qu'est-ce qu'un LAEP ?



C'est un lieu **« ouvert et gratuit »** qui accueille de manière libre, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent pour un temps déterminé. Dans un lieu aménagé avec des professionnels et/ou des bénévoles garants des règles de vie, les accueillants offrent un espace convivial de jeux et d'échanges. **La règle de base est la confidentialité.**

Le LAEP est souvent un premier lieu de socialisation pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.



Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Afin de pérenniser ce service, nous recherchons des bénévoles accueillants !



Pour contacter votre LAEP :

Christine COUFORT au **04 73 72 37 16** (le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi) ou laep.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Plus d'informations sur la page des LAEP :

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/enfance-et-jeunesse/lieu-daccueil-enfants-parents/>

Attention, le LAEP sera exceptionnellement fermé lundi 02 janvier, l'accueil reprendra le 09 janvier 2023.

Dans le cadre de la semaine de la parentalité :

Portes-ouvertes samedi 25 mars 2023 de 9h30 à 12h30 avec un spectacle petite enfance à 10h30.





Rentrée en musique :

Les élèves de 5^e, accompagnés de leur enseignant d'éducation musicale ont accueilli leurs camarades de 6^e sur l'air d'« Une petite chanson » de Georges Moustaki.



Balade avec les chevaux de Capucine.

Les internes ont profité d'un mercredi après-midi à Equidorange pour s'initier à l'approche du cheval et se balader en pleine nature.



Cross du collège 18 octobre 2022

Tous les élèves du collège ont couru, chacun dans leur catégorie, dans les chemins et sentiers se situant aux alentours du stade. Les 3 premiers de chaque course ont été récompensés par des médailles.



Expérience démocratique 4^e 5 et 6 octobre 2022

Les élèves de 4^e ont assisté à un spectacle participatif, « Joue ta Pnyx », à la salle Animatis d'Issoire, sur l'histoire de la démocratie. Ils ont ensuite participé à des ateliers autour d'un jeu « Demos Kratein » dont le but est de donner la parole aux élèves sur des questions démocratiques qui invitent au débat. Ces ateliers étaient animés par les comédiens de la compagnie Les guêpes rouges.

Ciné débat 4e/3e 12 octobre 2022

Dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale, les élèves ont visionné le film « La croisade » suivi d'un débat sur la thématique « Pour ma santé mentale, agissons sur notre environnement ».



Découverte du bois et de la forêt 4^e 26 septembre 2022

Une représentante de la maison de la forêt et du bois a présenté aux élèves les différents métiers de ce secteur. Afin de compléter cette intervention, les élèves se rendront dans une scierie.

Sécurité dans les transports scolaires 6^e

14 octobre 2022

L'association ANATEEP mandatée par la région est venue faire 1 heure de prévention auprès des élèves de 6^e.

Tout le monde lit !!! 21 octobre 2022

DE 13h51 à 14h06, élèves et personnels du collège ont sorti leur livre pour 1/4 d'heure de lecture.

Depuis le 7 novembre, un temps quotidien de lecture est proposé aux élèves

Cérémonie républicaine 10 novembre 2022

33 élèves ayant passé le brevet des collèges en juin 2022, et actuellement au lycée, ont été mis à l'honneur à l'occasion de la remise de leur diplôme,

Accompagnés de leur enseignant de SVT et d'un assistant d'éducation, les élèves sont partis à la découverte de la forêt et de la biodiversité ainsi qu'à la découverte de l'environnement d'un ruisseau.

Mot de la principale :

Après une reprise post crise sanitaire presque normale, les activités inter-niveaux et les sorties ont pleinement repris. Le programme d'actions est particulièrement riche à nouveau cette année comme en témoigne l'aperçu de cette première période.

Lancement du livre élu en Livradois forez.

Les élèves volontaires pourront lire les livres sélectionnés et évaluer ces livres en leur attribuant une note de 1 à 5.





MAISON DE SERVICES SAINT GERMAIN L'HERM

Un guichet unique
pour vos démarches
administratives
en ligne



OUVERTURE
A PARTIR DU

JEUDI 06
OCTOBRE



Pour vous accueillir et vous guider :

Marine DUCHAMPT

04 73 72 05 95

msap.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Bureau d'information touristique

Route de la Chaise Dieu,

63660 Saint-Germain-l'Herm



LES HORAIRES

Le Jeudi de 9h30 à 12h30
13h30 à 16h00

Le lundi de 9h30 à 12h30
13h30 à 16h00
(à Fournols)



Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

La Maison des services vous informe et vous aide dans vos démarches administratives en ligne :

- Actualisation Pôle Emploi
- RSA
- Prime d'activité
- Allocation logement ou familiale
- Permis de conduire
- Carte grise
- Impôts, retraite, etc...

Un ordinateur est aussi mis à votre disposition pour effectuer vos démarches administratives en autonomie.



La Maison de services est un projet porté par la Communauté de communes
Ambert Livradois Forez

La Lyre du Doulon

La Lyre du Doulon jette un œil dans le rétro



La Lyre du Doulon fondée en 1895 par les frères de St Gabriel jusqu'en 1914.



Après la guerre elle reprit ses activités jusqu'en 1928 et prit le nom de fanfare du Doulon. En 1946 fut créée l'Harmonie du Doulon et ces deux sociétés fusionnèrent en 1951.

Aujourd'hui, l'effectif n'est plus ce qu'il a été, mais la passion reste la même. C'est toujours avec motivation que la Lyre du Doulon, historique fanfare de la commune, perpétue cette tradition musicale et associative saint-germinoise. Derrière elle, plus de 130 années se sont écoulées... Un bail ! Et que dire du nombre de musiciens qui ont défilé dans ses rangs !

L'histoire est longue. La Lyre du Doulon, fondée par les frères Saint Gabriel en 1895, avait dû stopper ses activités en 1914. Après la guerre, elle avait alors repris de plus belle en s'offrant même un nouveau nom, la Fanfare du Doulon. En 1946, une seconde société de musique, l'Harmonie du Doulon, avait également vu le jour. Les deux entités fusionnèrent en 1951.

Les heures de gloire de la Lyre du Doulon arriveront bien plus tard, dans les années 1980, lorsque Jean Ranglaret et Paul Tixier reprennent le flambeau. Des années fastes en termes d'effectifs puisque plus de 40 musiciens y sont investis !

La société musicale saint-germinoise, longtemps considérée comme l'un des poumons du village, participe même à plusieurs concours départementaux !

Pendant plusieurs années -et jusqu'à aujourd'hui-, de nombreux musiciens attachés à la vie de cette association se sont investis, ont donné de leur temps, pour faire passer de beaux moments musicaux aux habitants de Saint-Germain et des communes voisines.

Une série de photos en témoignent... Plusieurs anciens s'y reconnaîtront. Malheureusement, beaucoup ne sont plus là, à l'image de notre amie Marie-Pierre, fille de Jean Ranglaret et ancienne clarinettiste assidue partie dernièrement, trop tôt, elle aussi. Mais de jeunes recrues apportent aussi, depuis quelques années, une note d'espoir à notre association !

Avec cette page rétro et ces quelques mots, la Lyre du Doulon vous remercie infiniment de l'avoir suivie et de la suivre encore dans ses diverses manifestations. Elle vous adresse surtout ses meilleurs vœux pour 2023 ! Et espère, pourquoi pas -si ce n'est pas encore le cas- vous retrouver bientôt dans ses rangs...





— LA LYRE DU DOULON





Les Petits Points

Cathy, Xochitl, Danièle et Gwenaëlle ont rejoint notre club, nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous avons présenté deux expositions en 2022 :
Une à St Germain en juillet et une à St Bonnet le Chastel en octobre.

Une autre est prévue cet hiver à l'E.P.A.D.H. de St Germain l'Herm.

NOS PROJETS 2022/2023 :

- Le « SASHIKO » : Broderie japonaise au point avant.
- L'Art textile.
- Incorporer un « papillon » sur un ouvrage de notre choix.

Comme notre nom « l'Atelier les petits points » l'indique, toutes les techniques liées au fil, sont mises à l'honneur : tricot, broderie, crochet, dentelle et bien sûr patchwork.

La Présidente,

Mme Annick BONIN

Salle de la Médiathèque - Mardi de 14 h à 17 h

Contact : Annick BONIN – 06 42 61 80 17



Ballades des Hautes Terres

En balade, à la découverte des mégalithes

Les randonneurs étaient 49, mercredi 26 octobre 2022, pour la Balade des Hautes Terres hebdomadaire, avec une arrivée à Saint Germain l'Herm. Le parcours initié par Claude passait vers les mégalithes, le guide du jour a tenu à remercier l'association Gaïa pour avoir dégagé tous les sites (la tombe du soldat, le dolmen La Pierre Noire). Les randonneurs sont passés par Blanchart, Le Montel (menhir Les dentellières), Losfonds et le Bois de Moranges en empruntant l'Ancienne Voie Romaine. Les randonneurs étaient ravis. Le patrimoine local a été mis en valeur, ajoute Claude, et c'est toujours un plus pour découvrir ou redécouvrir nos origines et notre belle région.

Blogs :

- <https://chezclaudechambresdhotels.blogspot.com/>
- <https://latelierdeclaude.blogspot.com/>



Gaïa : Penser l'avenir, c'est respecter hier.

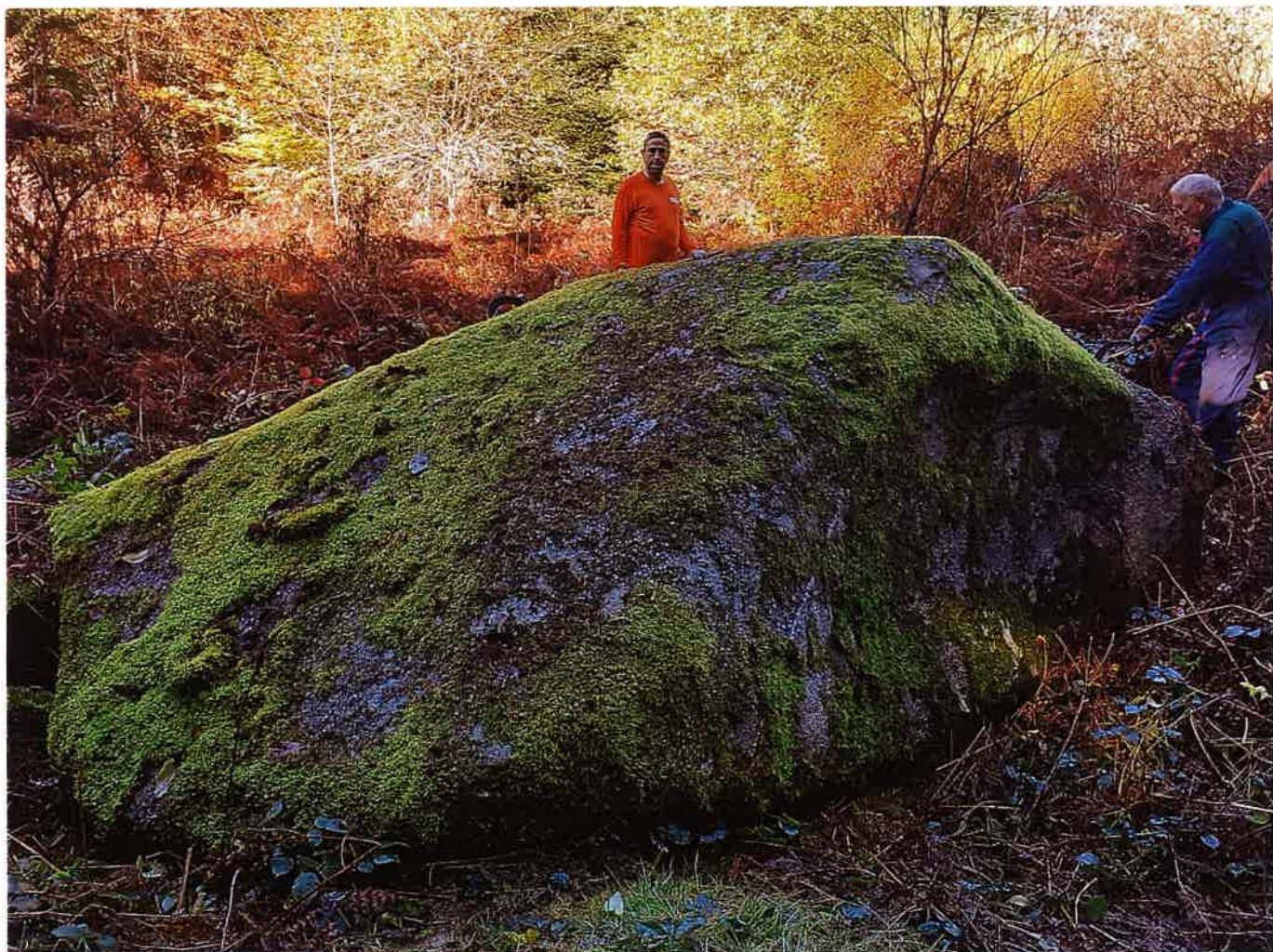
Cette année encore sans faire de bruit sans de subventions outrancières (Merci à Monsieur Dubourgnoix de l'aide qu'il a pu apporter en continue son oeuvre. Désormais la accessibles. Comme la pierre noire. surveillance. Il y a des travaux le fermer cet été un mois à l'avance sécheresse et de cette fuite. Cela n'a de route, de donner un coup de continuer en accompagnement de la patrimoine et d'accompagner la mise Chaise Dieu du Chemin de



est de pouvoir travailler avec Arverna et Colportage détenteurs du projet St Jacques de Compostelle- et avec le Réseau Européens des sites Casadéens. Gaïa veut mettre en valeur un territoire, coller à l'histoire - notamment avec les chemins de procession qui sont liés au passé casadéen de St Germain -.

Gaïa remercie ses adhérents et les attend pour de nouvelles aventures et pour le CA, au printemps prochain

Le petit Lutin.



Après quelques inconvénients qui ont ponctués cette année écoulee notre vie associative a enfin retrouvé sa vitesse de croisière normale à savoir qu'au cours de notre assemblée générale du 22 octobre 2022 à 15 heures , salle des fêtes de Saint germain l'Herm, les résultats des délibérations suivantes ont été adoptées.

Après quarante sept ans de bons et loyaux services , notre Président fondateur du comité, Antoine ROUX a été élu Président d'honneur de l'association .

Claude DENEVE a été élu Président
Vice Président Richard ROSSIGNOL
Noël PILAT a été élu Trésorier
Trésorier Adjoint René JOUVANCY
Jean-Claude MAISSANT reste secrétaire
Secrétaire Adjoint Jean METEIX

Questions Diverses

Une minute de silence a été observée en mémoire de nos camarades disparus.

La délégations aux travaux du congrès Départemental de Pont du Chateau a rapporté les différents problèmes traité lors de cette assemblée présidée par René Gravière en présence de Messieurs André CHASSAIGNES et Alain NERI.

Le comité participera activement aux manifestations patriotiques habituelles à la demande des municipalités .

La commémoration du 19 mars 1962 devrait avoir lieu cette année à CHAMBON sur DOLORE.

Sur le plan festif , l'organisation d'un repas en commun sera décidé à la belle saison pour permettre à un maximum de gens d'y participer.

Le comité adresse ses vifs remerciements à la Commune de St Germain l'Herm pour son soutien et le prêt de la salle de réunion .

Le pot de l'amitié a cloturé cette assemblée.

Le comité F N A C A adresse à tous, adhérents ou habitants de SAINT GERMAIN ses meilleurs voeux pour l'année qui vient...jeunes ou vieux restons confiants dans l'avenir ... bon Noël et bonne Année

pour le comité

JCM

Association Sportive de St Germain le Vernet

Un club de foot qui ne vieillit pas(trop)

Les vétérans du club - un des rares sur le plateau du Livradois- défendent leur village. Souvent sans succès mais toujours avec plaisir. Ils perpétuent une tradition qui s'efface peu à peu devant le monde moderne où la gagne a remplacé le jeu. Pourtant le club a de la chance, les adversaires ont le même principe : jouer et se retrouver quel que soit le score devant un saucisson, des chips, un petit verre de... sirop. Pas de contestation, de mauvais coups- sauf par maladresse-. Toutes les mi-temps donnent plaisir. Et La troisième devient l'occasion d'échanges. On refait le match comme on refait le monde. L'ASSGV compte ses vieux. Papy qui a plus de 80 ans, Daniel plus de 70 ans, Jacques qui va avoir 70 ans, Gilles qui a la verdeur de la soixantaine et Dédé qui vient enfin d'arriver à la retraite... Le club voudrait rendre hommage à Michel (74 ans) durement touché et qui se bat toujours sans pouvoir revenir parmi nous, Bernard qui a vaincu sa maladie, Lulu qui se coupe les doigts jusqu'aux ligaments... et à tous ceux qui ont traversé le club. Qu'importe la vieillesse, les coups durs, notre seul but n'est pas d'en marquer un. On continue...L'équipe a gagné deux matches en 2022, un sur le terrain, l'autre contre la vieillesse.



La gendarmerie de St Germain de 1791 à 1795

(Source : Archives Départementales du Puy de Dôme grâce au travail de Monsieur Morin)

Le 7 mars 1791

Messieurs les délégués du district d'Ambert

Ayant appris que le département est sur le point de distribuer par brigades, dans les différents endroits pour la sécurité des citoyens, la gendarmerie dont il est dépositaire, j'ai assemblé le Conseil Général de la commune qui a pris la délibération dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie.

Les raisons qui y sont exposées sont très naturelles et très légitimes. D'ailleurs vous connaissez la position de notre ville et la nécessité d'avoir du secours dans son sein.

Je vous supplie donc, Messieurs de vous intéresser pour nous auprès des Messieurs du Département pour nous d'obtenir une brigade de gendarmerie très nécessaire dans nos montagnes.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus grande cordialité, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

Abbé Roussel- Maire de St Germain l'Herm

Ainsi débute la naissance d'une gendarmerie à St Germain. Notons qu'à l'époque le maire (Roussel) est un abbé et que c'est le désir de sécurité des citoyens qui motive cette lettre.

Le 4 juin 1792, la nouvelle tombe : " *D'après la loi du 29 avril dernier, il y aura une brigade à ST Germain l'Herm. "*

On cherche un emplacement, on prévoit le nombre de logements, on discute du loyer, du bail. On trouve un bâtiment, une écurie pour les 12 chevaux prévus : 250 livres sera le prix annuel de location.

Des gendarmes arrivent. On refuse pour certains de les transférer de Cunlhat, ou que la paye n'arrive pas, on proteste contre un gendarme "*qui n'est là que pour la paye et non pour faire aucun service*", on cherche du foin pour les chevaux, du drap "*écarlate et serge*" pour les uniformes....

On est le 4 brumaire de l'an 4 de la république française.

(Octobre-novembre 1791) la gendarmerie est installée. Son travail a déjà commencé et l'administration...aussi.

(Notes de Mr Morin (de Fayet Ronaye) tirées des Archives départementales)



Réorganisation de la collecte des déchets à partir du lundi 14 novembre 2022

- Mise en place de bacs de tri sélectif des emballages dans tous les villages
- Modifications des fréquences et jours de collecte

Madame, Monsieur,

L'augmentation du coût de la gestion des déchets « non recyclables » et la nécessité de protéger les ressources naturelles doivent tous nous inciter à recycler encore plus d'emballages et papiers/cartons.

Face à ces enjeux, nous, élus d'Ambert Livradois Forez, avons fait des choix forts :

- Conserver un service public de proximité en milieu rural prenant en compte :
 - le morcellement de l'habitat (1600 villages dans 58 communes)
 - la population vieillissante
- Tenter de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'ici 2026 (même si la conjoncture économique est compliquée)

Ces choix impliquent que chaque usager se mobilise pour TRIER tous ses emballages.

Mise en place du tri sélectif des emballages dans tous les villages :

Pour cela, **2500 bacs jaunes de TRI SELECTIF vont être déployés** cet hiver et au printemps dans les villages non pourvus de bacs jaunes, et dans les bourgs sous équipés.

Comme ceux qui trient l'ont déjà remarqué, le contenu de la poubelle ordures ménagères (sacs noirs dans les bacs verts) est fortement réduit (moins de 10 litres/habitant/semaine) une fois :

- les emballages triés dans les bacs jaunes (30 litres/habitant/semaine en moyenne)
- les déchets de cuisine (biodéchets = déchets des restes et préparation de repas) déposés au composteur et/ou donnés aux poules.

Rappel : à compter du 1^{er} janvier 2024 le compostage des biodéchets devient obligatoire par la loi. Plus aucun reste ou préparation de repas ne pourra être jeté dans les bacs à ordures ménagères non recyclables.

Le nombre de bacs jaunes et verts prévus dans chaque village prend en compte la population des maisons secondaires afin qu'il n'y ait pas de débordement en plein été.
Si des bacs verts débordent, c'est que le tri n'est pas du tout réalisé (bac jaune ou déchèterie) !



Modifications des fréquences et jours de collecte :

Pour pouvoir collecter ces déchets à **un coût constant**, la fréquence de collecte des ordures ménagères va être réduite à la quasi-totalité des communes 1 fois tous les 15 jours, en alternance avec la collecte du tri sélectif à compter du **lundi 14 novembre 2022**.

Quels changements pour vous ?

- La collecte des Ordures Ménagères :

Elles seront collectées le même jour qu'avant, uniquement en semaine **IMPAIRE**.

- La collecte du tri sélectif :

- **Pour les habitants des bourgs encore collectés en sacs jaunes en porte à porte :** votre sac sera désormais collecté le même jour de la semaine que les Ordures Ménagères **mais en semaine PAIRE** (voir tableau en 4^{ème} page).

La collecte des sacs jaunes au sol est progressivement supprimée, utilisez au maximum les bacs de regroupement collectifs à votre disposition à proximité de chez vous.

- **Pour les habitants qui utilisent déjà et/ou utiliseront les nouveaux bacs jaunes collectifs :** ne vous souciez pas du jour de collecte, il sera collecté tous les 15 jours en alternance avec celui des ordures ménagères (semaine paire).

Exceptions :

- *Pour des raisons techniques et réglementaires (pour le moment), certaines parties des bourgs denses d'Arlanc, Ambert et Marsac continueront à être collectées chaque semaine en ordures ménagères et tri sélectif.*
- *Certains producteurs de déchets (commerces, santé, services publics, entreprises, tourisme, ...) n'ayant pas la place de stocker leurs déchets, verront leur nombre de conteneurs augmenter ou bénéficieront de collectes supplémentaires.*

Les modifications sont importantes, **le déploiement des bacs jaunes va prendre au moins 3 mois**, certaines communes doivent aussi réaliser des aménagements dans les villages pour accueillir les bacs jaunes, et il se peut que des ajustements soient nécessaires au regard de certaines situations spécifiques.

Nous vous demanderons donc un peu de compréhension le temps de régler ces cas particuliers et stabiliser cette nouvelle organisation de la collecte.



**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**



Règlement de collecte :

Nous vous rappelons que **trier ses déchets n'est plus un choix, c'est une obligation réglementaire.**

Dès le printemps 2023, les contrôles vont s'intensifier dans chaque commune, chaque village. Comme nous le demandent beaucoup d'entre vous qui font l'effort de trier depuis longtemps (et qui payent pour ceux qui ne trient pas), **ceux qui ne trieront pas recevront des amendes.**

Tri des emballages :

En effet, avec la simplification du tri en 2021 (100 % des emballages et papiers vont au bac jaune), et l'installation des bacs jaunes, il n'y a désormais plus d'excuse pour ne pas trier.

Pour le tri dans les bacs jaunes, les recommandations habituelles restent inchangées :

- **JETER en VRAC ou en SACS TRANSPARENTS** dans les bacs jaunes, **n'utilisez pas de sacs opaques !**
- **PLIER** les gros cartons (privilégier de les emmener en déchèterie),
- **NE PAS EMBOITER** les emballages les uns dans les autres,
- **NE PAS LAVER** les emballages, simplement bien les vider,
- Ne pas mettre de **VERRE**.

Pour faciliter le tri à domicile et par mesure d'hygiène, chaque foyer peut **obtenir gratuitement des sacs jaunes** en déchèterie, Maison de Services, dans sa mairie ou sur le site Anna Rodier à Ambert.

Si vous avez des interrogations, le service déchets est à votre écoute au **04 73 82 76 91**.

Nous vous remercions et comptons sur vous !

Le Vice-président aux Déchets
Marc MENAGER

Le Président
Daniel FORESTIER

COMMUNES	ORDURES MENAGERES bacs verts		TRI SELECTIF bacs/sacs jaunes	
	AVANT	A COMPTER du 14 NOVEMBRE 2022	AVANT	A COMPTER du 14 NOVEMBRE 2022
CUNLHAT bourg	Matin Lundi Chaque semaine	LUNDI MATIN Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	LUNDI MATIN Semaine PAIRE
DORE L'EGLISE bourg	Matin Vendredi Chaque semaine	VENDREDI MATIN Semaine IMPAIRE	Matin Vendredi Chaque semaine	VENDREDI MATIN Semaine PAIRE
JOB bourg	Matin Lundi Chaque semaine	LUNDI MATIN Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	LUNDI MATIN Semaine PAIRE
LA FORIE bourg	Matin Mercredi Chaque semaine	MERCREDI MATIN Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	MERCREDI MATIN Semaine PAIRE
OLLIERGUES bourg	Matin Lundi Chaque semaine	LUNDI MATIN Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	LUNDI MATIN Semaine PAIRE
SAINTE AMANT ROCHE SAVINE bourg	Matin Vendredi Chaque semaine	VENDREDI MATIN Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	VENDREDI MATIN Semaine PAIRE
SAINTE GERMAIN L'HERM bourg	Matin Mardi Chaque semaine	MARDI MATIN Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	MARDI MATIN Semaine PAIRE
SAUVESSANGES bourg	Matin Mercredi Chaque semaine	MERCREDI MATIN Semaine IMPAIRE	Matin Lundi Chaque semaine	MERCREDI MATIN Semaine PAIRE
VERTOLAYE bourg	Matin Lundi Chaque semaine	LUNDI MATIN Semaine IMPAIRE	Après-midi Mercredi Tous les 15 jours	LUNDI MATIN Semaine PAIRE
VIVEROLS bourg	Matin Lundi Chaque semaine	LUNDI MATIN Semaine IMPAIRE	Matin Lundi Chaque semaine	LUNDI MATIN Semaine PAIRE
VIVEROLS bas du bourg	Matin Mercredi Chaque semaine	MERCREDI MATIN Semaine IMPAIRE	Matin Lundi Chaque semaine	MERCREDI MATIN Semaine PAIRE

100% des papiers et emballages en vrac dans le bac jaune.



JOURNAL

Les papiers et cartons

JOURNAUX, PUBLICITES, MAGAZINES,
LIVRES, CATALOGUES,
CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...



PAS DE VERRE



JAMBON

Tous les emballages en plastique

POTS, BOÎTES, BARQUETTES...



SACS ET FILMS PLASTIQUES



FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES



Cérbales

Tous les emballages en carton

BRIQUES



CARTONNETTES



BOÎTES



Can

Tous les emballages en métal

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES,
BLISTERS MÉDICAMENTS...



BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS,
CANETTES, TUBES...



Astuces et conseils sur consignesdetri.fr

**ENSEMBLE
TRIONS PLUS**
ET RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
EN LIMITANT
NOS EMBALLAGES



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme

Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques**
sur le logement :

Acheter, vendre ou louer un logement,
investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,
connaître les normes ou la qualité du bâti,
gérer un logement en copropriété ...

*Demandez des **conseils d'experts**
avant d'agir !*

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

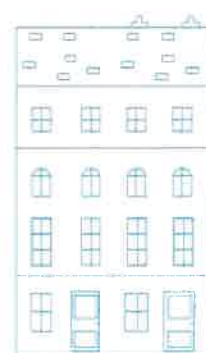
Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des permanences sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org ***www.adil63.org***



Logements locatifs et étiquette énergie : des changements en perspective !

Quelques dates clés à retenir :

▪ Depuis le 24 août 2022 : gel des loyers énergivores

Si un logement est classé en F ou G, le propriétaire bailleur ne peut pas :

- Appliquer un loyer supérieur à celui du précédent locataire lors de l'établissement du nouveau bail
- Procéder à la révision annuelle du loyer en cours de bail
- Proposer une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail
- Majorer le loyer en cours de bail à la suite de travaux d'amélioration

Cette mesure de la loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 est applicable aux contrats de location conclus à compter du 24 août 2022. **Elle s'appliquera aussi aux baux en cours pour ceux qui seront reconduits tacitement ou renouvelés après le 24/08/2022.**

Sont concernés :

- Les logements loués nus ou meublés à usage d'habitation principale (parc privé de droit commun, logements communaux appartenant au domaine privé de la commune soumis à la loi du 6 juillet 1989)
- Les logements loués dans le cadre d'un bail mobilité.

A ce jour, les logements HLM ne sont pas concernés, de même que les logements communaux appartenant au domaine public de la commune.

▪ A compter du 1^{er} janvier 2023 : critère de performance minimale à respecter

Le niveau de performance énergétique d'un logement décent devra être inférieur au seuil de 450 kWh/m²/an d'énergie finale. Par opposition à l'énergie primaire, il s'agit de l'énergie qui est livrée chez vous (gaz, fioul, bois ou électricité) et qui correspond à la facture de votre fournisseur d'énergie.

Cette mesure sera applicable pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2023.

▪ A partir de 2025

Le niveau de performance d'un logement décent sera établi selon l'étiquette du Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Ce niveau devra être compris :

- A compter du 1^{er} janvier 2025, entre la classe A et la classe F
- A compter du 1^{er} janvier 2028, entre la classe A et la classe E
- A compter du 1^{er} janvier 2034, entre la classe A et la classe D
(Modalités suivant décret à paraître)

**Besoin d'informations complémentaires sur ce point ?
ou pour toutes questions juridiques, fiscales, techniques sur l'habitat, votre réflexe :**

ADIL 63

Maison de l'Habitat, 129 avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand
04.73.42.30.75 / www.adil63.org

Au bourg de Saint Germain l'Herm

Le tippy du « Pré Fleuri » : 2 personnes, 04 73 72 01 43

Lits et croissants : 3 chambres d'hôtes, 1 chemin de la Chamberte, 07 45 44 28 99

SHARPE James : 2 chambres d'hôtes, 6 route d'Issoire, 04 73 95 75 89

L'Atelier de Claude : 3 chambres d'hôtes, 15 rue du Commerce, 04 73 72 82 27

Chez l'Auvergnate : 2 chambres d'hôtes, 14 rue du Commerce, 07 87 04 28 74

Dans les villages

Saint Eloy

M. et Mme DEBOVE Jérôme et Christelle : Camping et village de vacances,
04 73 72 05 13

Lair

M. DEHAN Jean-Paul, 1 chambre d'hôte, La Bergerie 04 63 33 22 21

Recolles

Mme FOULON Nadia, La Roucoule, 1 meublé de tourisme 06 25 36 02 04

Le Sapt

Gîte du Mors-Dore : 1 meublé de tourisme, 5 chambres, 06 23 37 41 42

Le Sauzet

M. VAN DER KROGT : meublé, 4 chambres d'hôtes, 10 personnes, camping 17
emplacements 04 70 72 01 75

Les Thiolles

La Fontaine des Thiolles : chambres d'hôtes, 14 personnes, 07 73 72 09 36

Le Favet

Mme KOOLMOES Wilhelmina, 3 chambres d'hôtes, 07 03 85 44 14

Pégoire

Mme PIBOULE Jocelyne : La Jocelynière, 1 meublé, 3 pièces, 06 40 60 97 76

Le Montel

M. THABOUILLOT Jacques : 1 meublé, 3 pièces, 06 85 39 89 10

Moranges

Au Etoiles de Moranges, Aurore et Yannick : gîte, Chambre et Table d'Hôte, Traiteur
06 88 33 01 90

CONTACTS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Services

Mairie : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr – site internet : www.saintgermainlherm.fr

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Médiathèque : 04 73 72 09 44 - e-mail : culture.mhl@gmail.com – catalogue en ligne :

<https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/>

ADACL : 04 73 72 06 60 - email : adacl.pij@wanadoo.fr

Office de tourisme : 04 73 72 05 95- email : contact.saint-germain.lherm@vacances-livradois-forez.fr

Collège Gaspard des Montagnes : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

École primaire St-Germain l'Herm : 04 73 72 00 53

Maison de retraite : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

Gendarmerie : 04 73 72 00 02

Centre Départemental de Santé : Docteur Elsa Chapot 04 28 00 63 63

Infirmières : Mme Monnerot : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

Ostéopathe : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

Masseurs-Kinésithérapeutes : M. Lucas Jacob et Mme Pauline Reignat 06 64 46 20 41 – 06 64 87 55 96

VSL : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

Notaires : Maître Pierre-Yves Rongy : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

Déchetterie : 04 73 72 09 14 - **Équipement (Voirie Conseil Général)** : 04 73 72 04 64

ADMR : 06.71.30.76.77 / 06.37.57.37.38 / admrhautlivradois@gmail.com

La Poste : 04 73 72 01 10

Communauté de communes Ambert Livradois Forez : 04 73 72 71 40

Commerces

Pizza Party : 06 12 56 18 29

Restaurant, Bar : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

Bar : Nul Bar Ailleurs 06 77 48 73 30

Café associatif : Le Colibri : 04.73.72.06.60

Table et chambres d'hôtes : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – email : lesthiolles@wanadoo.fr

Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

Traiteur : Aux Etoiles de Moranges Yannick et Aurore : gîte, table d'hôte 06 88 33 01 90

Chambres d'hôtes : Mme Benier Claude : 04 73 72 82 27 – « La Bergerie » : 04 63 33 22 21

Lit et Croissants, 1 chemin de la Chamberte 07 45 44 28 99

Camping : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – email : info@lesauzet.nl – Internet : www.lesauzet.eu

Camping St-Eloy : 04 73 72 05 13

Épiceries : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

Boulangerie : Mercier : 04 73 72 00 92

Presse, tabac, cadeaux : N.Lassale : 04.73.72.18.61

Chantal Coiffure : 04.73.72.48.71

Garage Lherm : Mécanique · Carrosserie-peinture · Service carte grise -Essence : 04 73 72 00 49

Garage (agréé pour les cartes grises) -Taxi : R. Grange : 04 73 72 02 95

Taxi : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 email : nathalie.moreau63@laposte.net

Crédit agricole : 04 73 72 02 98

Atelier de Claude (dentelle, broderie, patchwork main, machine ou couture) 04.73.72.82.27

Conseillère locale en immobilier Delphine Roère : 06 63 63 66 31 / <http://delphine.roere.capifrance.fr>

Artisans

Exploitant forestier : Ahond B : 04 73 72 06 33

Menuiserie : Hobeniche D : 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 83 43

Gestion Forêt Livradois : Gaël Drouillard : 06.41.94.25.95

Travaux forestiers : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

Télécom-Informatique-Electricité : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

Forgeron-Coutelier : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

Platrier-peintre : Gras Jacques : 06.99.10.39.39

Plomberie générale : Artonne Brice 06 18 88 12 27

Marquage-Découpage-Création : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11